

au corps gracieux. Elle dort. Elle a des trous rouges au côté gauche ».

« Des habitudes permanentes de manipulation »

Il est 17 h 15, jeudi, et l'avocate nantaise en a fini avec la poésie. Elle assène : « Celui qui a signé l'arrêt de mort, qui a poignardé le cœur de celle qui pleurait à l'idée de revoir son petit cœur Tristan, c'est Simon Jégou ! ». Elle décrit, à l'aune des conclusions du psychiatre, « une personnalité schizoïde qui lui permet d'être confortable dans la dénégation de l'évidence ». M^e William Pineau, autre partie civile, rebondit : « Si Simon Jégou

« A 10 h 46, le 22 avril, le téléphone de Claire, qui borne sous le réseau de sa maison, s'éteint. Pour l'avocat rennais, « Claire est morte entre 21 h 30, vendredi, et 10 h 46, samedi, chez elle ». L'absence de sang ? « Il n'y a pas eu d'épanchement important, c'est une vérité médico-légale. » L'accusé avait dit à un expert : « Je n'ai pas le souvenir de l'avoir tuée ». M^e Pineau à Simon Jégou : « Ce souvenir, il faut que la cour d'assises vous le rappelle ! ».

M^e Marthe Le Guirriec se concentre sur les certitudes : le souhait de Claire de revenir en Loire-Atlantique, son couple qui bat de l'aile,

« Le petit garçon restera avec ses questions »

Comment le temps fait-il son œuvre pour le fils de Claire et Simon ? Il va avoir dix ans. M^e Sabine Dran-Iraola rapporte ses mots : « Si ce n'est pas papa qui a tué maman, ce n'est personne et ce n'est pas possible ». L'avocate s'exclame : « Il est toujours plus facile de se construire sur une vérité, aussi terrible soit-elle, que sur du néant ! ». Elle ne se fait guère d'illusion : « Ce petit garçon restera avec ses questions. Il m'a dit, avec une lucidité extraordinaire : "De toute façon, papa ne peut pas avouer car il a peur que ça nous éloigne" ».

Hydroliennes du Golfe : l'enquête publique prévue du 13 juillet au 12 août

Fanny Coconnier

● L'enquête publique pour le projet d'hydroliennes dans le Golfe, initialement prévue à l'été 2021, se déroulera du 13 juillet au 12 août 2022. Le public aura accès aux documents détaillant ce projet d'expérimentation hydrolien dans les mairies d'Arzon et Larmor-Baden. Le commissaire enquêteur y tiendra des permanences.

« Nous avons choisi de réaliser cette enquête en période estivale, à un moment où bon nombre de résidents autour du Golfe pourront donner leur avis », souligne Jo Brohan, président de Morbihan énergies, partie prenante du projet avec la société Sabella.

Une immersion espérée fin 2022

Ce calendrier laisse entrevoir une possible décision du préfet pour la fin 2022. En cas de feu vert, la pose des deux turbines de 250 kW dans le golfe du Morbihan entre la pointe du Monteno, à Arzon et le sud de

l'île Longue, sur la commune de Larmor-Baden, pourrait intervenir fin 2023.

L'expérimentation commencerait alors. « Si la conclusion de ce test est que les turbines accélèrent la sédimentation dans le chenal, eh bien, on n'ira pas au-delà, souligne Jo Brohan. » L'expérimentation permettra aussi de mesurer les éventuels impacts des champs électromagnétiques sur les chantiers ostréicoles, mais aussi les émissions de bruit. « Il s'agit d'éléments qui ne trouvent pas de réponse dans la bibliogra-

phie et les mesures in situ, explique Christophe Laly, le directeur de Morbihan énergie. Il faut le tester pour savoir ».

Le projet présenté à l'enquête publique intègre les modifications demandées à l'été 2021 par la haute autorité environnementale. Elle recommandait de mieux décrire le type et le linéaire d'herbiers à zostères affectés dans les variantes d'implantation et de poursuivre leur suivi au-delà de 2025. Elle demandait aussi de compléter les bilans relatifs à l'impact carbone.



Les deux hydroliennes pourraient être immergées fin 2023, dans le golfe du Morbihan, entre la pointe du Monteno et l'île Longue. Photo DR